



Modèle de dégagement des responsabilités des propriétaires

(Pour ceux qui le désirent, cette section peut être annexée à l'Entente de droit d'accès aux terres agricoles aux fins de piégeage)

Dégagement du ou des propriétaires

Le trappeur dégage le propriétaire de toute responsabilité à l'égard de toutes réclamations et tous dommages matériels pouvant survenir durant la période de piégeage, des jours servant à sa préparation ou de toute autre activité réalisée sur le territoire de piégeage en vertu de l'entente.

Le trappeur accepte de dégage le propriétaire de toute responsabilité quant aux accidents ou blessures qui pourraient survenir lors du piégeage.

Signature des parties

Signature du propriétaire ou des propriétaires

Signature du trappeur ou des trappeurs